

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
11 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 656

présenté par  
M. Guerini, rapporteur

-----

**ARTICLE 2**

Après le mot :

« objet »,

rédigé ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 12 :

« d'un contrôle prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.